

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

SARL CIRCUIT DE LEDENON

1- COMMANDE ET ACHAT

Toute commande n'est valable qu'accompagnée de son règlement. Aucun bon ne sera délivré sans son paiement intégral. Les prix s'entendent TTC (TVA 20%) et comprennent la mise à disposition du (ou des) véhicule(s) et de la piste pour la prestation commandée, les consommables nécessaires, la présence du moniteur diplômé d'état BP JEPS à bord des véhicules, le prêt d'un casque et l'assurance professionnelle. Toute commande implique son acceptation aux présentes conditions générales.

Conformément à la législation pour les ventes à distance, si la commande est passée par correspondance, internet ou téléphone, les clients bénéficient d'un délai de 14 jours de rétractation. Cependant l'article L.121-20-4 prévoit que les prestations de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée ne rentrent pas dans le champ de ce droit de rétractation. Les bons cadeaux ne sont pas remboursables, ni entièrement, ni partiellement.

Le CIRCUIT DE LEDENON se réserve le droit de modifier ses prestations et/ou tarifs sans préavis et de commercialiser des offres promotionnelles à tout moment.

2- LIVRAISON

Le CIRCUIT DE LEDENON ne pourra en aucun cas être tenu responsable de perte ou retard d'acheminement du courrier en cas d'envoi de bons, de règlement ou de justificatifs.

3- VALIDITE

Le bénéficiaire d'un bon cadeau dispose d'un an à compter de la date d'émission de ce dernier pour réaliser la prestation. Toute activité non consommée, du fait du bénéficiaire, ne donnera lieu à aucun remboursement.

Pendant la période de validité du bon cadeau, les stages peuvent être modifiés, le CIRCUIT DE LEDENON proposera dans ce cas une solution de remplacement toujours à l'avantage du bénéficiaire de la prestation.

4- MODALITE DE RESERVATION

Le bénéficiaire d'un bon cadeau doit convenir d'un RDV pour la réalisation de son stage dans les 6 mois suivant la date d'achat du bon. Dans le cas contraire, un RDV dans les délais ne pourrait être garanti. La réservation se fait auprès du secrétariat du CIRCUIT DE LEDENON ou

par téléphone au 04.66.37.11.37. Les possibilités de réalisation du stage seront proposées au bénéficiaire qui conviendra de la réservation. Toute réservation est considérée comme ferme et définitive. Le bénéficiaire recevra alors par mail une convocation.

5- MODIFICATION OU REPORT DES PRESTATIONS

a. Du fait du client

Pendant la période de validité du bon cadeau, le bénéficiaire pourra modifier sa demande ou reporter la date de réalisation de la prestation au plus tard 15 jours avant la date initialement fixée. Le report ne constitue en aucun cas une prolongation de la durée de validité du bon cadeau. Les bons cadeaux sont nominatifs et non cessibles sans l'accord formel du CIRCUIT DE LEDENON. Tout changement de bénéficiaire sera facturé 19€ TTC pour les frais de gestion et d'assurance.

Le CIRCUIT DE LEDENON est seul décisionnaire du maintien ou non de l'organisation des stages de pilotage. Le CIRCUIT DE LEDENON ne peut être tenu pour responsable si les conditions météo ne conviennent pas au bénéficiaire du stage. Le client ne pourra donc prétendre à aucune indemnisation.

b. Du fait du CIRCUIT DE LEDENON

En cas d'indisponibilité du véhicule choisi pour des raisons techniques, par exemple panne, le client se verra proposer un autre véhicule en équivalence de prix et de puissance ou pourra choisir de reporter la date de son stage. En tout état de cause, le CIRCUIT DE LEDENON ne pourra être tenu pour responsable et le client ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation.

Le CIRCUIT DE LEDENON se réserve le droit d'annuler ou de reporter une date pour des raisons qu'il estimera justifiées (conditions météo, problèmes techniques divers, nombre insuffisant de personnes inscrites, crise sanitaire, pandémie, confinement, couvre-feu ...) Dans ce cas une nouvelle date sera proposée au client.

6- OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le bénéficiaire d'un stage de pilotage doit être titulaire du permis de conduire et celui-ci doit être en cours de validité. Il s'engage sur le fait de ne pas être sous l'effet d'une suspension. Le jour de son stage, le bénéficiaire du stage devra présenter son permis de conduire original. A défaut, il ne pourra prétendre effectuer son stage et celui-ci sera perdu et non remboursé. Le stagiaire devra suivre exactement les consignes de sécurité enseignées sur place. Les stagiaires s'engagent à se présenter au stage sans être sous l'emprise de l'alcool et sans avoir pris de médicaments susceptibles de troubler leur comportement notamment pour la conduite de véhicule. Dans le cas contraire, le stage sera purement et simplement annulé. Les stagiaires s'engagent à réaliser le stage sous le contrôle du moniteur professionnel et à être attentif et à l'écoute des consignes de sécurité. Si tel n'est pas le cas, l'organisateur se réserve le droit de mettre un terme au déroulement du stage en question sans qu'un quelconque dédommagement ne puisse être exigé.

Dans le cadre d'un baptême de piste le bénéficiaire, qui sera passager aux côtés d'un moniteur diplômé, doit être âgé de 7 ans minimum.

7- RECLAMATIONS ET COMPETENCES JURIDICTIONNELLE

En cas de contestation ou de litige, il est convenu que les parties rechercheront un accord amiable avant toute action contentieuse. A défaut, seul le Tribunal de Commerce de Nîmes sera compétent pour examiner toute réclamation.